

Le P'tit Journal

n° 16 Décembre 2019

de

L'Épine
Île de Noirmoutier

J - 3 mois



Madame, Monsieur, chères Épinerines, chers Épinerins,

Voilà bientôt six ans qu'à la tête de l'équipe municipale, je défends les intérêts de la commune.

La perspective des élections des 15 et 22 mars 2020 ne doit pas nous empêcher d'avancer et les derniers projets du mandat seront concrétisés.

Les travaux de rénovation de notre salle municipale sont commencés. Ils portent principalement sur les économies d'énergie et l'accessibilité. L'espace scénique et les équipements seront modernisés. Le chantier devrait durer 4 mois et demi. Compte tenu des travaux, les bureaux de vote seront provisoirement transférés à la salle de L'Atelier et au restaurant scolaire. La cérémonie des vœux aura lieu au centre Les Quatre Vents le samedi 18 janvier à 18h30.

Le permis de construire pour les 3 logements, la bibliothèque et les deux commerces place Jean-Louis Fouasson est déposé. Les travaux démarreront en mars-avril 2020 pour s'achever en avril 2021. Merci aux personnes intéressées par les commerces ou les appartements de se faire connaître en mairie.

Le PLU arrêté lors du conseil municipal du 26 novembre 2019 sera soumis à l'enquête publique début avril. Les documents sont consultables en mairie et sur le site www.lepine-iledenoirmoutier.fr

Je profite de cette tribune pour insister sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les équipes municipales, par leur connaissance du terrain et leur proximité avec leurs concitoyens, sont bien placées pour détecter les victimes de ces violences et apporter leur aide. Notre Centre d'Action Sociale, en collaboration avec les organismes compétents, s'engage résolument dans la lutte contre ce fléau qui contrevient à la dignité humaine.

Au nom de mon équipe et en mon nom personnel, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Loi ALUR DU 24 MARS 2014

Dominique Chantoin

Quelques-uns de nos concitoyens s'interrogent à propos de la densification de l'urbanisation et pensent que les municipalités encouragent cet état de fait.

Il est important de préciser que la loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié très sensiblement les règles du code de l'urbanisme en particulier :

- Les POS (Plan d'Occupation des Sols) sont caducs depuis le 27 mars 2017 et sont en cours de remplacement par des PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- Dans le but de favoriser l'élévation des constructions et la densification des parcelles, le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) a été supprimé ce qui ne permet plus de limiter la surface habitable des constructions.
- Par ailleurs, il est désormais interdit de fixer dans un document d'urbanisme une surface minimum de terrain.

Tous ces éléments, imposés par la loi, conduisent les communes à ne plus pouvoir limiter les divisions de parcelles ni la constructibilité des terrains.

Dans des communes comme la nôtre, où l'habitat se compose principalement de maisons basses (RDC + 1 étage), ces obligations de la loi autorisant la division des terrains et leur densification ne sont pas sans nous poser un certain nombre de problèmes mais nous n'avons pas le pouvoir de nous y opposer.

Pour garder à notre village le caractère qui est le sien, le PLU en cours d'élaboration sur notre commune prévoit deux principales mesures :

- L'emprise au sol des constructions (c'est-à-dire que toute surface construite comprenant aussi bien les habitations, les annexes, les piscines, les vérandas etc...) sera limitée à 50% de la superficie de la parcelle.
- Un pourcentage de surfaces non imperméabilisées ou végétalisées est prévu, calculé en fonction de la superficie de la parcelle. Celui-ci impose ainsi de conserver une partie du terrain non artificialisé (les terrasses, pavages, piscines etc... étant intégrés dans ce calcul).

Ces deux mesures permettront de freiner l'inflation de divisions de parcelles à laquelle on assiste actuellement.

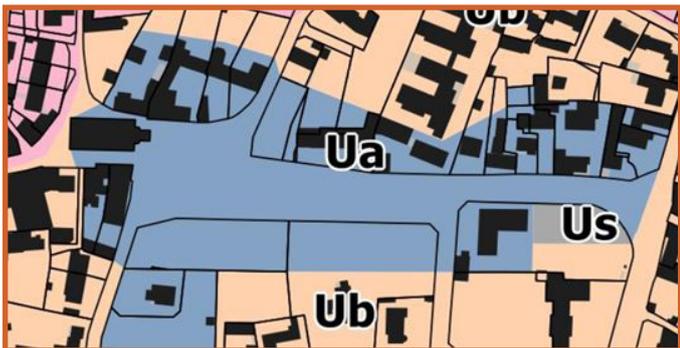
QUELQUES PRÉCISIONS SUR LE PLU

Des bruits circulant dans notre commune à propos de notre PLU méritent quelques éclaircissements.

On entend dire par exemple que les hauteurs autorisées sont trop importantes et vont même défigurer notre village.

Il est vrai que dans la zone **Ua**, le PLU permet de monter le faitage des bâtiments à **9 m** et il nous paraît nécessaire d'en préciser les raisons.

Tout d'abord il faut savoir que la zone **Ua** concernée se situe sur une petite portion de notre commune d'une surface constructible totale de 1,4 hectare environ dont 8 000 m² sont déjà construits. Cette zone va, d'une part de l'église à la place De Gaulle sur l'avenue de la Liberté, et d'autre part sur une partie de la rue Albert Lassourd.



Par ailleurs, il faut préciser que cette hauteur de faitage est autorisée uniquement en retrait de toute limite séparative alors qu'en limite séparative elle est limitée à 7 m.

L'objectif poursuivi par la municipalité est de recréer une centralité dans notre bourg.

Un projet d'aménagement a d'ailleurs été présenté à la population en 2017.

Cet aménagement appelé CCU (Contrat Communal d'Urbanisme) a été voté à la majorité par les conseillers municipaux présents à l'époque au cours des conseils municipaux des 23 juin 2016, 3 octobre 2016 et 20 décembre 2016, puis, présenté en réunion publique le 4 octobre 2017.

Ce projet, qui comprend la construction de logements, d'une halle marchande et d'une résidence service pour nos aînés, prévoyait déjà la hauteur pressentie.

Il est donc fallacieux de tenter de faire croire que cette caractéristique va s'appliquer à la totalité de notre village.

Nous rappelons que le PLU est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.

Vous trouverez ci-après le planning prévisionnel d'élaboration de ce PLU.

Du 6 décembre 2019 au 6 mars 2020

Consultation des PPA (Personnes Publiques Associées)

Du 9 mars 2020 au 27 mars 2020

Préparation de l'enquête publique

Du 30 mars 2020 au 22 mai 2020

Enquête publique

Courant juin

Approbation après réception du compte-rendu du commissaire enquêteur

QUOI DE NEUF AU PORT ?

La deuxième piste de carénage est opérationnelle depuis le 23 novembre, pouvant mettre trois bateaux supplémentaires.

Le travelift immergeable (portique élévateur à bateaux), pouvant transporter et soulever des charges allant jusqu'à 12 tonnes, est actuellement en tests de fonctionnement en attendant la conformité par l'organisme de contrôle avant sa mise en service.



Le parking à remorques a été entièrement remis en état pouvant accueillir remorques et bateaux en hivernage.

Fermeture de la capitainerie du dimanche 22 au mercredi 25 décembre et du dimanche 29 décembre au mercredi 1^{er} janvier 2020.

LA MAM EST INAUGURÉE

Le 12 septembre dernier, la Maison des Assistantes Maternelles a été inaugurée en présence des élus, de l'architecte et des responsables de la "MAM".

Cette inauguration s'est déroulée avec un retard dû au délai de versement de la subvention de l'État.

Cet espace est chaleureux, fonctionnel et ludique et vient conforter la politique municipale en faveur des jeunes couples et des enfants.

Trois assistantes maternelles Sandrine, Aude et Vanessa travaillent ensemble avec bonheur.

Les parents sont ravis de cet accueil convivial.



DU NOUVEAU DU CÔTÉ DE LA TAXE DE SÉJOUR

La commune se dote d'un logiciel afin de faciliter la gestion de la taxe de séjour. Celui-ci va permettre aux hébergeurs de tenir leurs registres et livres de comptes, de simuler le calcul de la taxe à percevoir, de modifier les informations concernant le logement ou les dates de location et d'effectuer le paiement en ligne de la taxe collectée en utilisant une carte bancaire.

Les nouveaux hébergeurs pourront effectuer, en ligne, la déclaration obligatoire et préalable à la location.

LA COMMUNE À 100 ANS

Le 15 septembre 2019, la commune fêtait ses 100 ans avec de nombreuses animations et en point d'orgue, la photo d'Épinerins nés dans la commune*. Un chêne liège, arbre du centenaire a été planté dans le jardin de la mairie en présence des Maires de L'Épine en Vendée, de L'Épine en Champagne et de Crestview (Floride USA).

*Les épinerins qui se sont fait photographier sont attendus en mairie pour choisir une photo qui leur sera offerte.



ÉTOILE DES MERS



Qui n'a jamais goûté ce doux rêve de suivre sa belle étoile, 25 gamins de l'île de Noirmoutier dont l'idéal vacances aurait pu être très différent, l'ont fait.

Du début juillet jusqu'à fin août, ils se sont retrouvés chaque lundi matin au port pour un fabuleux voyage de cinq jours.

«L'Étoile des mers» ce vieux gréement de notre île, leur a permis de réaliser ce rêve. Encadrés par Kévin et Marine, deux passionnés, ils ont permis à ces marmailles de prendre le large, de vivre de vraies vacances.

Excursions, balades, jeux, baignades, cuisine, et vie à bord tout était au rendez-vous pour forger de nouvelles âmes de marin.

Nous devons remercier chaleureusement le propriétaire du bateau, Alain-Dominique Perrin qui offre à ces ados ces croisières inoubliables. Merci également aux CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Barbâtre et de L'Épine, pour leur contribution à l'organisation.

Le vendredi en rentrant au port, on pouvait lire l'enthousiasme sur tous les visages et entendre : «Eh M'sieur c'était super, c'est quand qu'on repart !!!»

- «L'Étoile des mers» n'a pas jeté l'ancre tu repartiras en 2020.»

Je tenais à vous remercier pour le séjour à bord de l'Étoile des mers. C'était une expérience inoubliable et très enrichissante que je referais sans hésitation. Encore une fois, merci beaucoup.

DIMANCHE BONHEUR

Nos anciens traversent parfois des moments de grande solitude. Afin de rompre avec cet isolement que peu de personnes souhaitent, le CCAS de Barbâtre a investi il y a quelques années, dans l'achat d'un minibus pouvant emmener 6 passagers en balade.

Grâce au prêt de ce véhicule à notre commune et un partenariat avec le CCAS de Barbâtre, un dimanche par mois et cela toute l'année excepté l'été, nos joyeux retraités peuvent partir en virée ! Le chauffeur et l'accompagnateur se transforment en guide le temps d'une journée synonyme de découverte et de partage.

Une participation est demandée, calculée en fonction de la sortie et n'excédant jamais 10 €.

Si vous avez plus de 75 ans et souhaitez connaître le programme des « Dimanches Bonheur » à venir, nous vous attendons en mairie pour tout renseignement et inscription au moins 15 jours avant la sortie choisie.



Visite du musée des ustensiles de cuisine anciens

DIDIER MARTIN NOUS A QUITTÉ

Retraité depuis juillet dernier, Didier s'en est allé voguer vers d'autres rivages. Il a passé 9 ans au sein des services municipaux en qualité de responsable de bassin au port de Morin.

Très sociable et apprécié par tous, il savait écouter, donner de précieux conseils et était toujours prêt à rendre service. Nous remercions Didier pour son engagement, sa polyvalence et son professionnalisme dans le domaine portuaire.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

04/07 Bella PINEAU
07/09 Sasha RICO
17/09 Léandro MONNIER



MARIAGES

24/08 Cécile BONNEAU//André MOURGUES
31/08 Lorine BOURMAUD//Sébastien GROIZARD
06/09 Benjamin PALVADEAU//Clémence VRIGNON
14/09 Léo GHIGNA// Noëlie COCHETEUX
21/09 Charlotte DELZONGLE//Benoît MATARD
04/10 Line BOUCHEREAU//Daniel BENOIT
05/10 Nicolas CORBREJAUD//Katia GUEDON
12/10 Anthony CORDIER//Laëtitia PALVADEAU
07/12 Freddy GUILBAUD//Cindy FOUASSON

DÉCÈS

Alexandre BEAUDOIN (82 ans) - Andrée GUÉRIN veuve SEILLER (88 ans) - Jacqueline COUTHOUIS épouse TESSIER (83 ans) - Josiane PALVADEAU épouse GAUTIER (66 ans) - Rui RAMOS (81 ans) - Nicolas DHAENENS (47 ans) - Joël POITRIMOL (63 ans) - Suzanne CHASLES veuve BRÉCHET (87 ans) - Hervé TALADUN (70 ans) - Marie MÂCÉ épouse PINEL (88 ans) - Raphaël LASSALLE OBERLING (enfant) - Élisabeth LABÉ épouse OSTERMANN (58 ans) - Marie (Titine) MONNIER (89 ans) - Josette VILLECHALANE épouse ROBIN (89 ans)

INFO...

PASS SPORT ET CULTURE

La municipalité reconduit cette année le Pass Sport et Culture pour les enfants de 6 à 15 ans. Ce pass est une aide de 20 € apportée aux familles pour l'inscription de leur(s) enfant(s) à une association culturelle ou sportive de l'île de Noirmoutier.

OPÉRATION SAPINS DE NOËL

Il est possible d'offrir une seconde vie à vos sapins, tout en faisant un geste pour l'environnement.

La mairie reconduit son action pour récupérer les sapins de Noël naturels des particuliers afin qu'ils soient recyclés pour la protection de nos dunes, en les déposant sur le parking, à côté des services techniques, rue des Ormeaux (sans décoration, ni neige artificielle, ni sac plastique...) jusqu'au lundi 20 janvier 2020.

Si vous ne pouvez pas transporter votre sapin, vous pouvez contacter les services techniques au 02 51 39 04 53 ou par mail au stechnique@lepine-iledenoirmoutier.fr qui se chargeront de le ramasser.

Tous les sapins collectés seront déposés sur nos dunes pour combler des siffle-vents : (déflation qui se produit lorsque le vent passe entre deux pans de dunes. Il se produit alors un effet de soufflerie qui entraîne le sable vers l'intérieur des terres et donc en premier lieu vers la dune fixée par la végétation).

Ne jetons plus le sapin de Noël ! Respectons la nature. Donnons-lui une dernière chance de servir pour protéger nos dunes !

EN BREF

ÉCOLE "LES TILLEULS"

L'école « Les Tilleuls » accueille vos enfants :
à la garderie, de 7h45 à 8h50 et de 16h30 à 18h30
(coût du forfait le matin : 1,40 € et le soir : 2,25 €
au restaurant scolaire, de 12h00 à 13h20
(coût du repas 1 € par élève)

Les élèves peuvent également participer gratuitement à l'aide aux devoirs encadrée par des bénévoles le mardi, de 16h30 à 17h45, après inscription auprès de la mairie.

BACS À MARÉES

Les bacs à marées ont été réinstallés aux abords des plages. Ils recueillent les déchets marins que vous pouvez récolter lors de vos balades sur la plage. Ils sont vidés en moyenne tous les 15 jours par les services techniques de la commune et plus si nécessaire en raison des tempêtes et des grandes marées.

On y met des plastiques, des cordages, des verres, des ferrailles, des pneus, des chaussures, du bois, des morceaux de palette.... et tout autre objet.

Ne pas y déposer d'animaux morts, de déjections, de seringues, de produits dangereux, ni d'ordures ménagères.

Les déchets ne se dégradent pas tous à la même vitesse; veillons ensemble à ne pas les laisser dans la nature !

À VOS AGENDAS !

MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 22 décembre 2019 de 14h à 21h dans la cour de l'école "Les Tilleuls". Entrée libre.

Organisé par l'Association des Parents d'Élèves de l'école des Tilleuls.

VOEUX DU MAIRE

Samedi 18 janvier 2020 à 18h30, au centre «Les 4 vents». Vous y êtes tous conviés.

CIRCUIT DES PLAGES VENDÉENNES

Dimanche 16 février 2020.

L'étape noirmoutrine de la course cycliste, catégorie "Élite Nationale" traversera la commune 9 fois.



La circulation sera perturbée.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les dimanches 15 et 22 mars 2020,

En raison des travaux de La Salangane, les bureaux seront transférés. 1er bureau : salle L'Atelier - 2ème bureau : salle Restaurant Scolaire



Possibilité de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 7 février 2020.

Le P'tit journal de L'Épine n° 16 - Décembre 2019

Directeur de publication : Dominique CHANTOIN, Maire

Coordination de la rédaction : Commission Communication

Mise en page : Catherine SEGUIN

Impression : Mairie de L'Épine

Diffusion : Services Techniques

Bulletin téléchargeable sur www.lepine-iledenoirmoutier.fr

L'Épine, île de Noirmoutier